

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

---

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ CI-HAUT MENTIONNÉE

**AVIS PUBLIC**

**EST**, par le présent avis, donné par la soussignée Carole Pigeon, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Valère;

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Valère siègera dorénavant dès 19h30 aux séances ordinaire ou extraordinaire prévue au calendrier déposé au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Une résolution portant le numéro 247-2022 est disponible concernant ce changement d'heures des séances.**

Donné à Saint-Valère ce 14e jour du mois de septembre 2022.

La directrice générale et greffière-trésorière,

*Carole Pigeon*

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Carole Pigeon, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Valère certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 10 h et 17 h, le 14<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14e jour du mois de septembre deux mille vingt-deux.

Signé.....*Carole Pigeon*.....